

La séance démarre selon la convocation à 19h30 au collège du Fey.

Le conseil d'établissement de l'AIMSLE est composé des membres présents dans le tableau ci-dessous.

Représentants des autorités communales					
Gonus	Christine	AIMSLE	Conseil intercommunal	christine.gonus@varoenergy.com	Présente
Présidente du conseil d'établissement					
Egli-Anthonioz	Nicole	AIMSLE	Conseil intercommunal	eglianthonioz@gmail.com	Présente
Vice-présidente du conseil d'établissement					
Seitenfus	Laetitia	AIMSLE	Conseil intercommunal	laetitia.seitenfus@gmail.com	Présente
Secrétaire du conseil d'établissement 2023 – 2025					
Gauthey	Yannick	AIMSLE	Comité de direction	yannick.gauthey@aismle.ch	Présent
Secrétaire du conseil d'établissement 2022 – 2024 - 2026					
Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire (EPMLE et ESMLE)					
Streit	Cécile	EPMLE	Enseignante	cecile.streit@edu-vd.ch	Excusée
Novello	Eric	EPMLE	Directeur	eric.novello@vd.ch	Présent
Ribet	Rachel	ESMLE	Enseignante	rachel.ribet@edu-vd.ch	Présente
Cavin	Yves	ESMLE	Directeur	yves.cavin@vd.ch	Présent
Représentants des parents des enfants scolarisés à l'EPMLE et à l'ESMLE					
Cotting	Laurence	Lucens		lolotecotting@gmail.com	Présente
Habegger	Etienne	Moudon		etiennehabegger@bluewin.ch	Présent
Ombelli	Céline	Moudon		combelli@hotmail.com	Présente
Potenza	Daniela	Lucens		daniela.potenza@bluewin.ch	Présente
Représentants des milieux et des organisations présents dans le cercle AISMLE et concernés par la vie de l'établissement scolaire					
Grandjean	Michelle	Présidente APE, Lucens, Moudon et environ		lucens@ape-vaud.ch	Présent
Baroni	Vincent	Conservatoire de la Broye		info@conservatoiredesregions.ch	Excusé
Delbrouck	Philippe	Directeur Fondation Cherpillod		p.delbrouck@fondationcherpillod.ch	Présent
Mayor	Sylvain	Remplace C.Aellen Handball Club Moudon		celine.aellen@me.com	Présent

1 – Élections des rôles

Le conseil d'établissement étant complètement reconstitué à chaque changement de législature, la séance du 01.03.2022 doit élire sa ou son président(e), sa ou son vice-président(e) ainsi que sa ou son secrétaire.

Ces derniers étant dans tous les cas des membres du quart des représentants des autorités communales.

Sont élues par acclamations :

Christine Gonus, présidente

Nicole Egli-Anthonioz, vice-présidente

Pour le secrétariat il est décidé de se le partager pour chaque année pendant la législature.

Laetitia Seitenfus, secrétaire des années impaires

Yannick Gauthey, secrétaire des années paires

2 – Présentations des membres

Afin de mieux se connaître et se reconnaître, les membres se présentent à l'assemblée un par un.

3 – Règlement du conseil d'établissement

Discussions autour de ce règlement par Mme Gonus, en règle générale 3 rencontres sont faites par année.

Pour chaque séance, en amont, un contact par mail est généralement fait afin de déterminer les éléments à discuter pendant les séances.

4 – Règlement de l'établissement secondaire EPMLÉ et congés (2 demi-journées)

Congés (2 demi-journées)

M. Novello prend la parole concernant le nouveau règlement de l'établissement primaire ainsi que les « congés traditionnels » (2 demi-journées) accordés chaque année.

M. Cavin prend la parole pour expliquer le choix que les établissements ont faits pour définir le jour proposé.

Congé proposé : Dernier jour avant les vacances d'été, il est validé à l'unanimité.

Règlement interne de l'Établissement primaire de Moudon, Lucens et environs

- Il est porté à l'attention des membres du conseil d'établissement comme cela est régulièrement prévu.
- Les annexes ne sont pas proposées car elles portent sur des sujets qui ne sont pas dans la compétence du conseil d'établissement et qui sont gérés par d'autres autorités ou directement par l'établissement et sa hiérarchie.

M. Novello présente les changements prévus articles par articles :

- Art. 3. - Tenue vestimentaire

Suppression du t-shirt « de la honte », explication de M. Novello puis afin de donner des infos M. Cavin prend la parole afin d'expliquer ce qui se passait au secondaire car ce t-shirt n'est désormais comme le primaire, plus utilisé.

Mme Egli demande alors quelle est la conséquence quand les tenues ne sont pas correctes, M. Novello explique qu'au primaire ce cas ne s'est pas vraiment présenté, mais le dialogue sera privilégié avec l'élève, position également utilisée au secondaire comme l'a expliqué Mme Ribet.

- Art 12. - Accès aux bâtiments

Nouvelle phrase. M. Novello explique que ceci devient plus fréquent depuis quelques temps et l'école souhaite donc pouvoir régler ce point.

Les interactions des parents relevées ont été généralement inadéquates et ne montre pas le bon exemple car elles sont souvent sous le coup de l'émotion.

Des panneaux seront d'ailleurs installés aux endroits qui le méritent afin de faire des rappels au parents ou accompagnant des élèves.

- Art. 15. - Accès à la salle des maîtres, à la salle de travaux pour les enseignants et autres locaux à l'usage des adultes (enseignants, personnel administratif, PPLS, infirmier scolaire et autres personnes autorisées par la direction)

Ajout de la bibliothèque car désormais, tous les sites ont cette prestation qui est proposée aux élèves.

M. Cavin demande si la notion de « l'accompagnement par un adulte » ne devrait pas être mieux expliquée dans cet article.

Mme Egli demande si la notion « y sont attendus » est également adaptée à cet article.

M. Novello prend note de ces discussions et des propositions de changement que les membres ont faits et regardera alors pour apporter ces modifications dans l'article définitif.

Il donne également l'information que la bibliothèque possède son propre règlement.

Le reste ne touche que les dates et des détails, rien de spécial a expliqué au final pour ceci.

5 - Impact COVID sur les camps et les sorties scolaires

M. Cavin prend la parole afin de donner quelques explications concernant l'impact qu'a eu la crise COVID sur les camps et les sorties.

Il donne aussi quelques informations sur certaines prochaines sorties, course d'école et camps. Comme par exemple le camp Bellecin annulé en 2021 qui sera remplacé par un camp à Haute-Nendaz en 2022.

Courant 2022, grâce à l'initiative de plusieurs enseignants ainsi qu'au financement de partenaires, fondation et de certaines communes voisines, des aménagements seront faits et de la « verdure » ajoutée dans la cour d'école de la Nouvelle Ochette, afin de la rendre moins austère, les élèves participeront activement à ces travaux.

Le secondaire essaie également d'organiser des cours de premiers-secours pour sensibiliser les élèves sur ce sujet et les bons gestes à avoir.

6 – Questions UAPE et passeport-vacances

Mme Potenza demande des infos concernant les UAPE qui pourraient être ouvertes pendant les vacances scolaires comme dans d'autres communes et sur la possibilité de pouvoir participer au passeport-vacances pour les élèves habitants dans la commune fusionnée de Lucens.

M. Gauthey explique que ces sujets ne sont pas de la compétence du conseil d'établissement mais donne toutefois des informations sur les UAPE en expliquant que ce sujet revient régulièrement dans les discussions du CODIR. L'organisation actuelle des structures actuelles, des points de vue différents au CODIR et les finances actuelles font que ce point n'est resté qu'au stade de discussion / réflexion au sein de l'association.

Pour le passeport-vacances. Là, seule les commune sont responsable de l'adhésion celui-ci.

7 – Prochaine assemble du conseil d'établissement

Certains membres demandent si un début à 20h serait possible et cela ne pose apparemment pas de problème, même à Messieurs les directeurs qui participe au conseil d'établissement à la suite de leur journée de travail au sein de l'établissement scolaire.

La date retenue est le 24 mai à 20h00 dans la salle 201 de la Nouvelle Ochette.

La séance est levée à 20h30 tous les points ayant été discutés.

La Présidente

le Secrétaire

Christine Gonus



Yannick Gauthey

